



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de France et Credit foncier de France

Question écrite n° 43301

Texte de la question

M. Jean-Claude Paix appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les menaces qui pèsent sur les réseaux locaux de la Banque de France et du Crédit foncier de France dans le département de la Haute-Garonne tout particulièrement. En effet, un comptoir de chaque banque est menacé de fermeture dans le cadre de leur reorganisation. Il semble que de telles fermetures soient contraires à la volonté du Gouvernement à développer le territoire. Celles-ci risqueraient d'avoir des conséquences sociales et économiques graves pour les personnels de ces deux banques. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui confirmer ces informations et, dans l'affirmative, lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour compenser ces démantèlements.

Texte de la réponse

L'Etat s'est attaché à mettre en place un plan de traitement des difficultés du Crédit foncier de France qui respecte les intérêts légitimes de ses personnels. Afin d'éviter la faillite de cet établissement, et en l'absence d'actionnaire de référence, les pouvoirs publics ont demandé à la Caisse des dépôts et consignations de réaliser, pour le compte de l'Etat, une offre publique d'achat des actions du Crédit foncier. L'Etat n'ayant pas vocation à devenir durablement actionnaire d'un établissement de crédit, une solution de reprise du Crédit foncier de France par un investisseur privé a été recherchée. A ce jour, seul le Crédit immobilier de France s'est manifesté pour reprendre la gestion d'une partie de l'encours de prêts et de crédits du Crédit foncier, et proposer le reclassement, au sein de son réseau, de 1 500 salariés de l'établissement. Le Gouvernement reste ouvert à toute autre proposition éventuelle qui offrirait la crédibilité nécessaire, sachant qu'en tout état de cause, quelle que soit la solution retenue in fine, un effort important de restructuration de l'établissement sera nécessaire. S'agissant de la Banque de France, celle-ci a engagé depuis plusieurs années un travail de modernisation qui touche à la fois ses différents métiers, ses politiques et ses principaux processus de gestion. Ce travail, concrétisé depuis six ans dans un plan d'entreprise actualisé chaque année, a permis une importante clarification des missions, des métiers et des ressources affectées. Un devoir d'excellence s'impose en effet à la Banque de France dans l'accomplissement de ses missions de service public ou d'intérêt collectif : elle se doit de travailler au meilleur coût et de présenter une gestion exemplaire. Aussi doit-elle tenir compte des modifications de l'environnement ainsi que des mutations de tous ordres (nouveau statut, échéances européennes, progrès technologiques...) intervenues ou à intervenir dans les activités exercées. L'objectif doit être de renforcer l'efficacité des services rendus par la Banque de France sans en altérer la qualité. Dans ce cadre, le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 4 octobre 1996 la constitution d'un groupe de travail paritaire au sein de la Banque de France afin de déterminer les conditions dans lesquelles il sera mis fin à l'activité des caisses allégées et de plusieurs caisses institutionnelles, afin de prendre en compte le mouvement de concentration sur un nombre réduit de caisses des opérations avec la clientèle institutionnelle. L'impact au plan local des mesures qui seraient prises tant pour le Crédit foncier que la Banque de France sera bien évidemment examiné avec attention par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Paix Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43301

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 janvier 1997

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5130

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 387